

Survol du parrainage privé de réfugiés

1

Manuel du parrainage de réfugiés

Programme de
Formation sur le
Parrainage privé des
Réfugiés

- 3 Abréviations et glossaire
- 4 Qui est un réfugié?
- 5 Les réfugiés à travers le monde
- 6 Solutions durables pour les réfugiés
- 8 Que fait le Canada pour les réfugiés?
- 10 Types de parrainages de réfugiés
- 11 Programmes spéciaux

ABRÉVIATIONS

CISR - Commission de l'immigration et du statut de réfugié

FEP - Femmes en péril

HCR - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

IRCC - Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

LIPR - Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

PAC - Programme d'aide conjointe

PPPR - Programme de parrainage privé des réfugiés

PPU - Programme de protection d'urgence

RDBV - Réfugiés désignés par un bureau des visas

RIPR - Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés

GLOSSAIRE

Intégration locale (ou sur place) - (solution durable) lorsque les réfugiés s'installent de façon permanente ou s'assimilent dans le pays dans lequel ils ont demandé asile.

Pays d'accueil - pays qui accorde la protection à des personnes fuyant la persécution ou un danger grave dans leur propre pays.

Pays d'origine - pays dans lequel réside une personne dont elle détient la citoyenneté.

Pays de résidence habituelle - pays où réside une personne de façon continue et stable. « Résidence habituelle » implique une résidence stable et factuelle.

Rapatriement librement consenti - (solution durable) lorsque les réfugiés retournent de leur gré dans leur pays d'origine ou de résidence habituelle afin d'y vivre en sécurité et avec dignité.

Réinstallation - (solution durable) lorsque les réfugiés se déplacent du pays qui leur a octroyé le statut de réfugié vers un autre pays qui a accepté de les accueillir et de leur offrir les droits des résidents de longue durée, ou même la citoyenneté.

Répondant - personne ou organisation qui appuie de façon officielle les réfugiés se réinstallant au Canada grâce au Programme de parrainage privé de réfugiés. Un groupe de répondants peut aussi être appelé «groupe de parrainage».

Résident permanent - personne qui a obtenu le statut de résident permanent au Canada, mais qui n'a pas encore obtenu la citoyenneté donnant le droit de vote.

Solution durable - solution permanente aux problèmes des réfugiés, permettant une résolution à long terme de la situation de déplacement forcé (p. ex., rapatriement librement consenti, intégration locale, réinstallation).

Qui est un réfugié?

Toutes sortes de personnes peuvent devenir **refugiées**: riches ou pauvres, hommes ou femmes, médecins ou cultivateurs. Personne ne choisit de devenir réfugié. Une personne devient réfugiée parce qu'elle est persécutée en raison de son origine ethnique, de sa foi, de ses opinions politiques ou parce qu'elle fuit un conflit armé.

La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés définit un réfugié comme toute personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Jusqu'à présent, presque trois quarts des pays du monde ont signé cette Convention et son Protocole.

Au fil du temps, la notion de réfugié a été élargie. Plusieurs États acceptent maintenant comme réfugiées, ou personnes dans une situation semblable à celle des réfugiés, des personnes qui fuient des conflits armés. Les définitions légales ont été influencées par les traités concernant les droits de la personne, comme la Convention contre la torture et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ces traités et la Convention de 1951 forment la base du droit des réfugiés au Canada (la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés [LIPR] et le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés [RIPR]).

Un réfugié est d'abord et avant tout un être humain, une personne dont les droits et la dignité méritent d'être respectés. Malgré leurs différences, les personnes réfugiées à travers le monde ont une chose en commun: elles ne peuvent pas vivre en paix, dans la sécurité et la dignité, dans leur pays d'origine.



Les réfugiés à travers le monde

Certaines personnes réfugiées trouvent refuge dans un pays sécuritaire qui leur accordera la protection et un statut – une solution de longue durée qui leur permettra de vivre dans leur pays d'accueil, voire même de devenir citoyennes un jour. Lorsque ces personnes déposent une sollicitation d'asile, on les appelle «demandeurs d'asile».



Pour la plupart des réfugiés, il n'y a pas de solution immédiate. Dans certains cas ils doivent rester dans un camp pendant des années, des décennies, voire même des générations. La plupart des réfugiés recherchent la protection dans un pays voisin. Ces pays d'accueil sont souvent en voie de développement et ont des ressources limitées.

Ces pays jouent un rôle important en offrant temporairement une protection à un très grand nombre de personnes. Mais ils ne sont pas en mesure de proposer des solutions plus durables. Beaucoup de réfugiés restent dans les camps ou vivent dans des milieux urbains sans accès à des droits fondamentaux. Il leur est souvent interdit de travailler ou d'étudier.

Selon le rapport Tendances mondiales du HCR, à la fin de 2024, 123,2 millions de personnes – le plus grand nombre jamais enregistré – avaient été forcées de quitter leur foyer en raison d'un conflit ou de la persécution. Parmi ces personnes déplacées, 42,7 millions sont des réfugiés, dont 36,8 millions relèvent du mandat du HCR et 5,9 millions sont des réfugiés palestiniens enregistrés par l'UNRWA; 73,5 millions sont des personnes déplacées internes (PDI), et 8,4 millions, des demandeurs d'asile. De plus, de nombreux réfugiés ne veulent ou ne peuvent pas demander la protection du HCR mais ont néanmoins besoin d'assistance.

De plus amples renseignements sur la situation mondiale des réfugiés sont disponibles dans le rapport annuel **Tendances mondiales** du HCR qui est accessible en ligne [ici](#)

Par le passé, un grand nombre de réfugiés rentraient chez eux, certains après des décennies dans un pays d'accueil, d'autres après quelques mois seulement. En 2024, 9,8 millions de personnes déplacées sont revenues chez elles, chiffre qui comprend 1,6 million de réfugiés et 8,2 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

En 2024, 88 900 réfugiés ont été réinstallés avec ou sans l'appui du HCR. Le HCR encourage les États à introduire des programmes de réinstallation ou à élargir ceux qui existent déjà afin d'aider les millions de réfugiés dans le monde.



Solutions durables pour les réfugiés

Les États ont l'obligation de protéger les réfugiés qui se trouvent sur leur territoire. Cette obligation découle de la Convention relative au statut des réfugiés. La Convention met l'accent sur l'importance de la solidarité avec les États qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés. Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est chargé de protéger les droits et le bien-être des réfugiés. Le HCR travaille avec les gouvernements à l'échelle mondiale afin d'offrir des solutions durables aux réfugiés.

RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI

Le **rapatriement librement consenti** (aussi connu comme «rapatriement volontaire») ne représente une solution durable que si les conditions dans le pays d'origine ont changé de façon durable et importante et si les réfugiés peuvent y retourner dans des conditions sûres et dans la dignité. Il est important de tenir compte des circonstances de chaque individu pour établir si le rapatriement librement consenti est une option viable. Quand la situation du pays d'origine s'améliore, il se peut que certains groupes puissent rentrer, alors que pour d'autres groupes la situation reste dangereuse.

INTÉGRATION LOCALE (SUR PLACE)

Quand le rapatriement librement consenti n'est pas envisageable, l'**intégration sur place**, ou locale, est une deuxième solution possible pour les réfugiés.

L'intégration veut dire que les réfugiés ont le droit et la capacité de rester dans le pays d'accueil actuel. Les réfugiés sont considérés comme intégrés sur place quand ils ont des droits semblables aux citoyens du pays d'accueil. Cela veut dire que les réfugiés ont le droit de:

- circuler librement dans le pays d'accueil,
- travailler et gagner leur vie,
- inscrire leurs enfants à l'école,
- rester au pays sans être menacés de refoulement au pays d'origine.

RÉINSTALLATION DANS UN PAYS TIERS

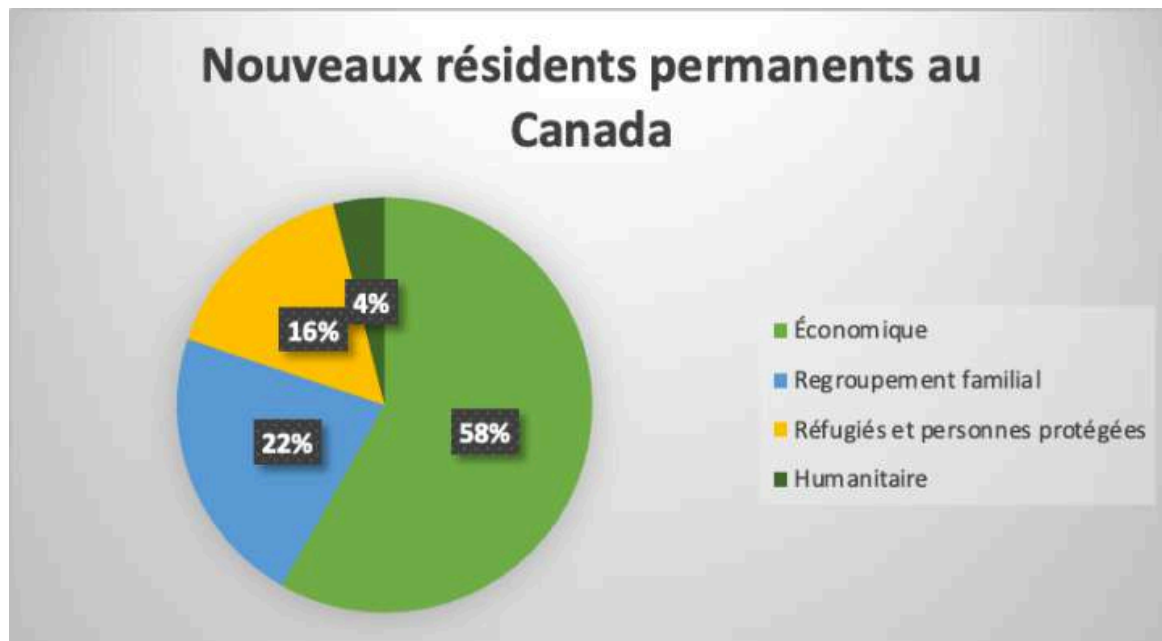
Quand les réfugiés ne peuvent pas rentrer librement dans leur pays d'origine et n'ont aucune perspective d'intégration dans le pays d'accueil, la **réinstallation** dans un pays tiers est une troisième solution durable possible. La réinstallation fournit une solution durable aux réfugiés et offre la protection à ceux qui sont particulièrement vulnérables et dont la vie, la liberté, la sécurité, la santé ou les droits de la personne fondamentaux sont menacés dans le pays d'accueil. La réinstallation aide également à partager la responsabilité avec un pays qui accueille un grand nombre de réfugiés. La réinstallation peut également réunir les familles qui ont été séparées lorsqu'elles ont fui leur pays. La réinstallation propose normalement aux réfugiés le droit de rester dans le pays de réinstallation de façon permanente.



Que fait le Canada pour les réfugiés?

La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR) exposent la loi et les règlements concernant l'immigration et la protection des personnes réfugiées au Canada. L'adoption de la LIPR a clarifié et élargi les objectifs humanitaires du programme d'immigration du Canada; elle a également modernisé les mécanismes de protection et les solutions durables qui s'offrent aux réfugiés ayant besoin d'être réinstallés.

Les réfugiés ne représentent qu'une petite partie de tous les nouveaux arrivants au Canada. Les catégories économiques, dont les travailleurs qualifiés, les aides familiaux et les gens d'affaires représentent approximativement 60% des résidents permanents qui arrivent au Canada chaque année. Environ 24% de tous les immigrants au Canada arrivent par l'entremise du regroupement familial. Seize pour cent de tous les immigrants au Canada en 2024 étaient des réfugiés. Parmi ces réfugiés, plus de la moitié sont venus comme réfugiés réinstallés, grâce soit au Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR), soit au programme des réfugié pris en charge par le gouvernement (RPG).

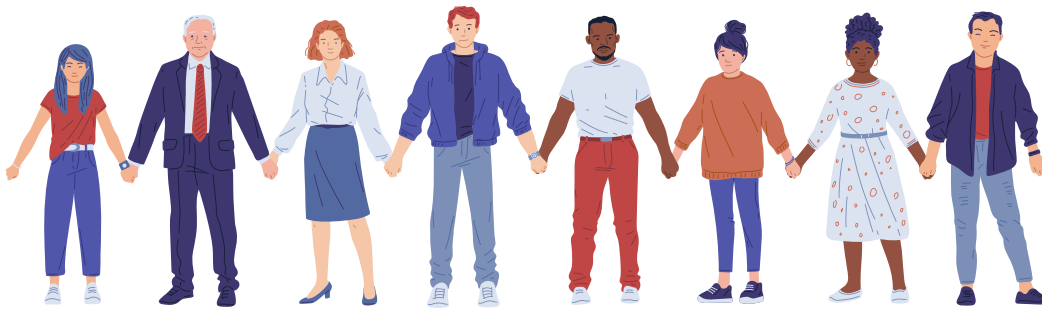


Apprenez-en davantage sur l'immigration au Canada en 2024 dans le rapport au Parlement disponible [ici](#).

La réponse du Canada aux réfugiés est double:

DEMANDES D'ASILE À L'INTÉRIEUR DU CANADA

En tant que signataire de la Convention relative au statut de réfugié, le Canada a l'obligation d'offrir la protection aux réfugiés qui arrivent au Canada et qui demandent l'asile. Les personnes qui cherchent la protection au Canada sont appelées des demandeurs d'asile. Afin d'être acceptées de façon permanente au Canada, elles doivent d'abord faire confirmer leur statut de réfugié par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).



RÉINSTALLATION DE RÉFUGIÉS À PARTIR DE L'ÉTRANGER

Le Canada offre également la protection sous forme de réinstallation ou de parrainage. En 2024, la cible était de 36 750 réfugiés réinstallés, mais les chiffres varient. Les réfugiés à l'étranger sont recommandés pour la réinstallation par le HCR ou un autre organisme, ou encore par des répondants issus du secteur privé. Un agent des visas canadien établit si un réfugié est recevable à la réinstallation au Canada. Les réfugiés jugés recevables doivent se soumettre à un examen médical et à des contrôles d'antécédents criminels et de sécurité avant d'être admis au Canada. Ils arrivent au Canada en tant que résidents permanents avec tous les droits et toutes les responsabilités associées.

Le Canada figure parmi les premiers pays pour la réinstallation: 49 285 réfugiés ont été réinstallés au Canada en 2024 grâce au programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG), au Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR) ou au Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV). Actuellement, 37 pays proposent un programme de réinstallation. Parmi ceux-ci, les États-Unis offraient le programme le plus grand jusqu'à la suspension des admissions en janvier 2025 jusqu'à nouvel ordre. Le nombre prévu de nouveaux réfugiés réinstallés au Canada est de 29 300 par année en 2026, 2027 et 2028.

Apprenez-en davantage sur les niveaux d'immigration prévus au Canada en 2026-2028 [ici](#).

Types de parrainages de réfugiés

Les réfugiés réinstallés au Canada peuvent être parrainés par le gouvernement ou par un groupe de parrainage privé. Les réfugiés avec des besoins particuliers peuvent être parrainés conjointement par le gouvernement et un groupe de parrainage.

Dans un parrainage privé, les groupes de parrainage ont l'obligation de procurer la totalité du soutien financier et matériel et d'offrir une orientation, de l'aide à l'établissement et un appui émotionnel aux réfugiés pendant la période de parrainage (qui correspond normalement à la première année après l'arrivée au Canada) ou jusqu'à ce que les réfugiés soient en mesure de subvenir à leurs propres besoins. De plus, les réfugiés parrainés peuvent normalement accéder à tous les services d'établissement financés par le gouvernement. Cependant, les réfugiés ne peuvent pas toucher à l'aide sociale gouvernementale pendant la période de parrainage.



Dans les parrainages désignés par les répondants, un groupe parraine des réfugiés précis qui ont besoin d'être réinstallés et qui sont connus du groupe grâce à des contacts à l'étranger ou à des amis ou membres de la famille au Canada. Le traitement de la demande par IRCC commence après la présentation de l'Engagement de parrainage.



En vertu de la LIPR, les Canadiens peuvent faire venir au Canada les membres de leur famille immédiate, comme leurs époux, enfants à charge, parents, grands-parents, et leurs sœurs ou frères mineurs orphelins. Ces parrainages sont considérés comme des **parrainages de la catégorie du regroupement familial**. Dans ce manuel, l'expression «parrainage» ne comprend pas le regroupement familial, puisque les conditions et les critères diffèrent du parrainage de réfugiés.

Programmes spéciaux

Le Programme d'aide conjointe (PAC) permet aux répondants, aux organismes d'établissement et au gouvernement de travailler ensemble pour réinstaller des réfugiés qui sont identifiés comme ayant des besoins spéciaux. Des exemples de personnes dans cette catégorie comprennent des réfugiés ayant une déficience physique, des familles exceptionnellement grandes ou des familles monoparentales. Le gouvernement fournit l'aide financière alors que les groupes de parrainage fournissent l'orientation et le soutien à l'établissement. Les fournisseurs de services d'établissement procurent également du soutien adapté aux nouveaux arrivants parrainés dans cette catégorie. Les répondants s'engagent normalement à soutenir un parrainage PAC pendant deux ans.

Le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) est une initiative de partage des coûts conçue pour réinstaller des réfugiés pré-identifiés par le HCR. Dans ce programme, IRCC fournit six mois de soutien au revenu par l'entremise du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) alors que les groupes de parrainage sont responsables du soutien financier et de l'aide à l'établissement pendant les six mois restants.



Le programme Femmes en péril, qui est quelque fois appelé FEP, a été établi pour que les femmes réfugiées ne soient pas injustement défavorisées dans les opportunités de réinstallation. Le programme s'adresse aux femmes qui ne jouissent pas de la protection d'une unité familiale et qui ont besoin d'une protection immédiate ou qui se trouvent dans des circonstances précaires sans autres solutions. Les dossiers FEP sont souvent parrainés dans le cadre du Programme d'aide conjointe, mais ces personnes peuvent également être réinstallées comme réfugiés pris en charge par le gouvernement ou par le secteur privé.

Le Programme de protection d'urgence (PPU) permet au Canada de répondre aux demandes urgentes de protection pour des réfugiés à l'étranger. Ces dossiers comprennent, entre autres, les individus qui sont à risque de refoulement ou ceux dont la sécurité physique est menacée dans le pays d'accueil. Les dossiers PPU sont normalement désignés comme des réfugiés qui seront pris en charge par le gouvernement. Si les dossiers PPU sont identifiés comme ayant des besoins spéciaux, ils sont désignés comme des dossiers PAC.



1: Survol du parrainage privé de réfugiés
Manuel du parrainage de réfugiés
Juillet 2026

Funded by:
 Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Financé par:
Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

